

Adresse de la municipalité du Mas-d'Agenois qui envoie l'état des dons déposés au district de Tonneins-la-Montagne, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité du Mas-d'Agenois qui envoie l'état des dons déposés au district de Tonneins-la-Montagne, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 621;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31390\\_t1\\_0621\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31390_t1_0621_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

la République, Vive la Montagne, nous en avons fait l'essai. Son feu vif et pétillant enflammoit notre ardeur.

C'est aujourd'hui notre encens, c'est le seul que des hommes libres envoient à des tyrans; bientôt un envoy assez considérable vous justifiera nos efforts, et nous espérons qu'à chaque décade nous pourrons vous en adresser de quoi purger la terre de quelques milliers de brigands. Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. »

CHEVERRIT (*secrét.*), POUPLIER (*présid.*).

### 36

Les administrateurs du district de Tarbes annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie de Pau 65 marcs 3 onces 15 gros d'argenterie, et à celle de Paris 28 marcs 15 gros vermeil, provenant des églises supprimées dans ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 37

La municipalité du Mas-d'Agenois envoie l'état des dons qu'elle a déposés au district de Tonneins-la-Montagne, et annonce que l'argenterie et autres ornemens de l'église ont également été déposés au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le Mas-d'Agenais, 20 vent. II] (3).

« Citoyen président,

La municipalité de cette commune a cru devoir t'instruire des objets en général qu'elle a donnés en pur don à la nation, lesquels objets ont été envoyés au district de Tonneins-la-Montagne, savoir :

Cuivre net pesant 518 liv.; Plomb 1130 liv.; Fer 3784 liv.; Linge de toutes espèce 276 liv.; Draps de lit neufs ou moitié neufs envoyés ce jour-cy 129 linceuls.

Il est doux pour des républicains à toute épreuve de voir qu'une municipalité très restreinte se soit prêtée avec zèle à donner des marques d'un civisme éclatant.

Nous te prions, Citoyen président, d'assurer la Convention de notre attachement pour la Constitution et que nos derniers soupirs finiront en disant: Vive la République, Vive la Montagne et périsse à jamais la mémoire du despotisme et du fanatisme sous tous les rapports. S. et F. »

G. LABORDE, SARY (*off. mun.*), TAMIZE (*off. mun.*), DELBOS (*agent nat.*).

*Nota*: La municipalité croit devoir t'observer, qu'elle ne fait pas mention dans sa note en pur don des argenteries et galons supprimés des ornemens des églises, qui ont été envoyés au district de Tonneins-la-Montagne, aux environs de

(1) P.V., XXXIII, 401. Original daté du 21 pluv. et signé LACAY (*présid.*), BOUSIGUES fils (*v.-présid.*), CRUBAUX, MENOU, ABBADIE (C 294, pl. 975, p. 10).

(2) P.V., XXXIII, 401-402.

(3) C 294, pl. 975, p. 9.

30 marcs pesant et 25 livres de galon; en outre, il fut encore envoyé au district 6 couverts d'argent dans un panier ouvré de même matière que le citoyen Degalz un de nos citoyens fit dont à la Nation.

Nous t'observerons encore que le citoyen Ma-lié, curé de cette cité, Laroche son vicaire et Boissière aussy vicaire de cette municipalité, ont abdiqué leur état, et ont remis leurs lettres de prêtrise, et que les deux premiers se sont mariés avec deux jeunes républicaines.

CAMPOT (*secrét.*).

### 38

La société populaire de La Rochelle adresse à la Convention le détail de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 10 du présent mois, qui a présenté au peuple le spectacle touchant des vertus républicaines les plus propres à faire chérir la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Rochelle, « port montagnard », 23 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Tandis que les armées de la République font au Champ de Mars, baisser avec éclat les vertus guerrières, l'on voit aussi dans le sein de la France cultiver les vertus civiques.

Le 10 de ce mois, le peuple rassemblé pour célébrer la fête de décadi, a vu le fanatisme se détruire, et les vertus civiques triompher de l'égoïsme. Sur la place du 10 août, sur l'autel de la patrie, au pied de l'arbre de la Liberté, sous un ciel sans nuage et en présence de l'être suprême, les premiers objets attendrissans, qui frappent sa vue, sont deux vieillards vénérables courbés sous le poids des années. Là ils renouvellent un mariage dans les lieux duquel ils avaient pendant 50 ans cultivés la vertu. Là, l'époux blanchi sous les armes, sous le règne des despotes, exprime avec douleur les regrets qu'éprouve son âme sensible de ne pouvoir encore servir sa patrie quand elle a brisé ses chaînes. Un spectacle non moins attendrissant vient encore frapper les regards du peuple. Sur le même autel un de ces enfans d'un amour malheureux, un de ces enfans abandonnés par des parens barbares qui n'entendirent jamais les cris de la nature, trouve parmi les républicaines de La Rochelle, une mère généreuse, qui jure de le rendre, par ses soins, digne du nom français. Le peuple voit encore sur l'autel de la patrie, un républicain soldat s'unir à une jeune citoyenne; tous deux n'ont d'autre fortune que l'amour des vertus et l'amour de leur pays. Le peuple dont le cœur est toujours sensible, ouvre ses mains à l'indigence et fait aux deux époux une dot civique. Ce mariage célébré sous les auspices des vertus civiques, va donner à la patrie des citoyens qui pourront un jour la défendre, des citoyens vrais enfans de la Liberté.

Douze jeunes citoyennes figurant les douze mois de l'année, et cinq jeunes républicaines

(1) P.V., XXXIII, 402. B<sup>in</sup>, 29 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 295, pl. 995, p. 19.